



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBY

### REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-14

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le **4 avril 2025** à 14 H sur convocation en date du 17 mars 2025, par Monsieur Christophe CHARLES, Président du C.C.A.S. Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Président du C.C.A.S

Etaient présent(es) : Christophe CHARLES, Nathalie FERNANDEZ, Betty FONTAINE, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Bernard OLIVIER, Françoise PLATEAU, PLOUVIN Arlette, Chantal WAGON

**Absent(es) avant donné procuration :** Jean-Pierre DESTAILLEUR pouvoir Nathalie FERNANDEZ, Marie-José FACQ POUVOIR Françoise PLATEAU, Bernard GORA pouvoir Arlette PLOUVIN, Monique MARLAIRE pouvoir Bernard MOREL,

**Excusé(es) :** BRISSY Jacqueline, Marie-Pascale SALVINO, QUINTIN Denise,

**Absent(es) :** Séverine LASNEAU,

**Omar Latreche, Directeur des services, excusé,** Elodie FERLIN responsable résidence  
Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

#### OBJET : TARIFS 2025 RESIDENCE – MODIFICATION

Monsieur le Président expose aux membres du conseil d'administration qu'il convient de modifier les tarifs de la résidence autonomie notamment en intégrant un tarif « spécial évènements » comportant 1 plat unique et un dessert au prix de 15 €

Le conseil d'administration, à l'unanimité

#### DECIDE

D'adopter les tarifs mentionnés dans le tableau ci-après

Restauration résident	13.18€
Supplément servis en appartement	1.00€
Loyer garage	60.79 €
Repas du soir en appartement	7.50 €
Repas commensaux adultes	17.46 €
Repas commensaux enfants	11.78 €
Repas « Spécial évènements »	15.00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance à Auby,  
le 04/04/2025

Le Président,

Christophe CHARLES

